

Une exemplaire rénovation énergétique de l'école

Le Thoronet Chaudière à bois, isolation, photovoltaïque, double vitrage, les travaux engagés au groupe scolaire Lucie-Aubrac font référence notamment en termes de financements.

Le tour de France de la rénovation énergétique des bâtiments publics a fait étape au Thoronet. Elus, entrepreneurs, agents territoriaux de la région étaient invités à des tables rondes et à la visite du groupe scolaire Lucie-Aubrac où des travaux sont engagés. Un projet exemplaire. Il allie, en effet, confort pour les 220 élèves, économie d'énergie, autoconsommation et aides financières conséquentes. Le chantier porte sur l'installation d'une nouvelle chaudière, le remplacement des éclairages, d'huissières, la mise en place d'une isolation et de panneaux photovoltaï-

ques. « Nous avons fait faire un pré-audit. Quand on a constaté que philosophiquement et financièrement, il était intéressant d'aller plus avant dans ce projet, nous avons été aidés par le SymielecVar et le programme Actee », précise Marjorie Viort, maire. « Par rapport au montant total de 290 000 €, il reste à charge pour la commune près de 65 000 €. J'encourage mes collègues maires à se lancer dans ce type d'opération. J'espère également que nos concitoyens s'engageront dans ce type de travaux. »

G. LEVA

PHOTOS : FRANK MULLER

Le tour de France de la rénovation énergétique des bâtiments publics est organisé par la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies) dans le cadre du programme Actee qu'elle porte. Chaque étape permet d'apprécier des réalisations exemplaires comme en ce jour au Thoronet. Actee (Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique) met notamment à disposition de nombreux outils d'aides à la décision. Pour ce projet thoronéen, un audit énergétique a été financé par le biais de ce programme avec le concours du SymielecVar (Syndicat mixte de l'énergie des communes du Var) et de cinq collectivités dont la communauté de communes Cœur du Var.



Soixante mètres carrés de panneaux photovoltaïques vont être posés sur le côté sud de la toiture du préau de la maternelle. Cette installation, d'une puissance de 12 kWc, devrait produire 15 000 kWh par an soit l'équivalent de 20 % de la consommation électrique de l'école (évaluation avant travaux). Consommée donc majoritairement sur place, le surplus de cette énergie renouvelable sera injecté dans le réseau de distribution.



Une chaufferie bois à granulés a pris lieu et place de la chaudière à gaz pour chauffer les deux bâtiments les plus anciens du groupe scolaire. Le taux de subventions de cet équipement – d'un coût de 50 000 € – est de 80 %, tous dispositifs confondus. Par ailleurs, les granulés proviennent de forêts gérées durablement.



Les menuiseries en bois de l'école historique – construite en 1884 – ont été remplacées par des fenêtres double vitrage en aluminium ou PVC, comme ici sur les façades intérieures en imitation bois.



Une isolation thermique - biofibre - a été posée à l'intérieur du bâtiment abritant des salles de classe, musique et informatique.

Dans tout le groupe scolaire, les anciens éclairages ont été remplacés pour des LED comme ici dans le préau des maternelles avec des détecteurs de présence. Ce *relamping* permet une économie de 12 % sur l'ensemble de la consommation électrique. Le retour sur investissement est environ de deux ans. Par ailleurs, dans ce préau, une fenêtre de toit a été posée pour permettre l'installation des panneaux photovoltaïques et afin d'éviter la mise en place d'échafaudages à l'extérieur.



Retour sur investissement en sept ans et demi

Cette rénovation d'ampleur va permettre de réduire de 9 000 euros par an la facture énergétique du groupe scolaire. Le retour sur investissement de ces travaux est estimé à sept ans et demi. Le reste à charge de la commune d'un montant de près de 65 000 euros (auto-financement) sera ainsi rentabilisé en un peu moins de huit ans. Cette opération d'un montant total de

290 000 euros a bénéficié d'aides financières conséquentes dont 121 000 € de dotation de soutien à l'investissement dans le cadre du plan de relance, 36 000 € de la Région, 24 300 € du contrat territorial de développement des énergies renouvelables du SymielecVar et de l'Ademe, 4 000 € de certificats d'économie d'énergie, 2 200 € de prime à l'autoconsommation...